ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des aires marines protégées (AMP)

Question écrite n° 27351

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur la situation des aires marines protégées (AMP) du pays. En effet, si 22,3 % des eaux françaises sont classées comme aires marines protégées, certaines estimations font état d'une protection réelle de 1,5 % de celles-ci, et ce à raison d'une diversité de statuts des zones concernées (réserves naturelles nationales, parcs nationaux, zones « Natura 2000 » qui protègent les habitats et les espèces terrestres ou marines) avec des niveaux variables de protection alors même que 75 % des habitats marins et côtiers protégés seraient en mauvais ou très mauvais états. Des propositions pour corriger cette situation existent et ont été faites. Elles visent à restreindre certaines activités réalisées de façon disproportionnée par rapport aux ressources à préserver comme le trafic maritime exacerbé, l'extraction de sable ou les techniques de pêche les plus destructrices comme le chalutage et la pêche à la drague etc. Parallèlement, les ressources censées être affectées à leur protection devraient l'être réellement (zones Natura 2000) et une répartition de ressources nées de l'exploitation des éoliennes plus favorable à la protection de ce patrimoine naturel pourrait être envisagée. Elle lui demande quelles réponses l'État entend apporter à ces déséquilibres et quelles mesures il entend privilégier en vue d'agir efficacement.

Données clés

Auteur : Mme Marietta Karamanli
Circonscription : Sarthe (2e circonscription) - Socialistes et apparentés
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 27351
Rubrique : Mer et littoral
Ministère interrogé : Transition écologique et solidaire
Ministère attributaire : Transition écologique et cohésion des territoires

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 10 mars 2020, page 1856
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)